



meritas

placements socialement responsables

DEMANDE D'ADHÉSION AU COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CÉLI)



DEMANDE D'ADHÉSION AU COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT

Meritas Mutual Funds
C/O Citigroup Fund Services Canada Inc.
2920 Matheson Blvd. East
Mississauga, ON L4W 5J4

Tél : 905 214.8116 Ligne sans frais : 1 866.637.4827 (1 866.MERITAS) courriel : info@meritas.ca
Fax. 905 214.8100 Fax sans frais : 1 866.877.9477 www.meritas.ca



meritas
placements socialement responsables

*Meritas est une division de
Qtrade Fund Management Inc. (QFM)

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENT SUR LE TITULAIRE RÉGIME

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Nouveau compte Compte existant N° de compte Meritas

LANGUE PRÉFÉRÉE

Anglais Français

M
 Mme
 Mlle
 Mad.
 Société

Prénom/initiales _____ Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code Postal _____
Téléphone – domicile _____ Téléphone – travail _____

N.A.S. _____
Date de naissance _____
J J M M A A

Le nom de famille, la date de naissance et le NAS doivent être identiques à ceux figurant dans les dossiers de l'ARC.

PARTIE 2 : INSTRUCTIONS DE PLACEMENT

- Achat direct
 Plutôt que le réinvestissement complet des distributions, je choisis l'envoi par la poste de toutes les distributions à l'adresse indiquée à la Partie 1.

NOM DU FONDS (voir l'endos pour une liste des fonds et numéros des fonds)	NUMÉRO DU FONDS	MONTANT DE * PLACEMENT \$/%	FRAIS D'ACQUISITION INI-	ACCORD DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA) RÉGIME DE RETRAITE SYSTÉMATIQUE	
				DPA/RRS MONTANT \$	DATE DU COMMENCEMENT : M M J J A A A A
TOTAL					

* Mise de fonds minimum obligatoire de 500 \$ par fonds et investissements subséquents d'au moins 50 \$ par fonds.

En signant le présent formulaire, je renonce par la présente à toute exigence de notification préalable, comme indiqué dans les sections 15(a) et (b) de la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements, en ce qui concerne les débits préautorisés.

J'autorise Meritas Financial Inc. à effectuer des retraits à partir du compte bancaire indiqué pour le(s) montant(s) indiqué(s) et aux fréquences indiquées. Si plus d'espace est requis, une feuille séparée peut être jointe au formulaire.

Si les retraits sont effectués en vue de faire un placement personnel, cela sera considéré comme un plan de débit préautorisé (DPA) personnel sur compte chèques en vertu de la définition de l'Association canadienne des paiements.

S'ils sont effectués à des fins commerciales, cela sera considéré comme un plan de DPA d'entreprise. Les sommes transférées entre les membres de l'ACP seront considérées comme s'insérant dans le cadre d'un plan de DPA de transfert de fonds.

Je comprends que je bénéficie de certains droits de recours si un débit ne respecte pas les termes de la présente entente. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de tout débit non autorisé ou de tout débit ne se conformant pas à la présente entente de débit préautorisé. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca.

Je confirme que toutes les personnes dont la signature est requise afin d'autoriser les transactions dans le compte bancaire indiqué ont signé la présente entente.

Je peux modifier ces instructions ou annuler ce plan en tout temps, à condition que Meritas Financial Inc. obtienne un préavis d'au moins 10 jours ouvrables, par téléphone ou par la poste. Pour obtenir une copie d'une formule d'annulation ou pour obtenir de plus amples renseignements concernant mon droit d'annulation d'une entente de DPA sur compte chèques, je dois m'enquérir auprès de mon institution financière ou visiter le site Web de l'Association canadienne des paiements à l'adresse suivante : www.cdnpay.ca.

Je consens à décharger l'institution financière de toute responsabilité si l'annulation n'est pas respectée, sauf s'il s'agit d'une négligence grave de la part de ladite institution.

Meritas Financial Inc. est autorisée à accepter des modifications à cette entente qui sont demandées par mon courtier inscrit ou mon conseiller financier, conformément aux politiques de cette société et aux exigences d'autorisation et de divulgation de l'ACP.

Je consens à ce que les renseignements indiqués dans le présent formulaire soient transmis à l'institution financière, dans la mesure où la divulgation desdits renseignements est directement liée et nécessaire à la bonne application des règles en vigueur pour le DPA.

Je reconnais que je suis entièrement responsable de tous frais engagés si les débits ne peuvent être effectués en raison d'un manque de fonds ou pour toute autre raison en vertu de laquelle je peux être tenu responsable.

J'ai demandé à ce que le présent formulaire et tous les autres documents y afférents soient rédigés en français. I have requested this application form and all other documents relating hereto to be in French.

X

Signature du titulaire du régime

X

Signature conjointe (le cas échéant)

Date

PARTIE 3 : PLANS D'INVESTISSEMENTS ET DE RETRAITS SYSTÉMATIQUES

- DPA (investissement minimum de 50 \$ par fonds). Veuillez lire l'autorisation dans la partie 2 et fournir les renseignements bancaires ci-dessous.
 RRS

QUEL MODE DE PAIEMENT PRÉFÉREZ-VOUS ? (RRS UNIQUEMENT) Versement électronique à ma banque (veuillez fournir les renseignements bancaires)
 Envoi par la poste à l'adresse figurant dans la partie 1

RENSEIGNEMENTS BANCAIRES (Veuillez joindre un chèque en blanc portant la mention « ANNULÉ » du compte faisant l'objet des paiements/retraits.)

Nom de l'institution

Numéro de transit

Code bancaire

Adresse

Numéro de compte

PARTIE 4 : DIRECTIVES POUR LA MOYENNE D'ACHAT

Date de début _____ Fréquence : Mensuel Trimestriel Semestriel Annuel

MONTANT	DU NUMÉRO DU FONDS	DU NOM DU FONDS	À NUMÉRO DU FONDS	À NOM DU FONDS	FRAIS D'ACQUISITION
\$					%
\$					%

PARTIE 5 : RENSEIGNEMENTS SUR LE BÉNÉFICIAIRE (CÉLI)

Sous réserve des lois applicables, je désigne la ou les personnes nommées ci-après pour recevoir tout avantage payable en vertu de mon compte d'épargne libre d'impôt Meritas Funds. Si l'unique premier bénéficiaire est le conjoint, dans ce cas, le conjoint sera aussi considéré comme titulaire successeur. Si mon premier bénéficiaire désigné décède avant moi et qu'aucun autre bénéficiaire n'a été nommé, le paiement sera versé à ma succession. Si la loi le permet, je révoque par la présente toute désignation antérieure effectuée relativement au présent CELI. Je me réserve le droit de révoquer la présente désignation en totalité ou en partie, en tout temps.

Prénom/initiales

Nom

Lien de parenté

ATTENTION :

- La validité d'une désignation de bénéficiaire est assujettie aux lois du territoire de compétence provincial où vous résidez.
- Votre désignation d'un bénéficiaire au moyen d'un formulaire de désignation ne sera pas révoquée ni ne sera modifiée automatiquement en cas de mariage ou de divorce. Si vous désirez désigner un bénéficiaire différent, advenant votre mariage ou votre divorce, vous devrez effectuer une nouvelle désignation.
- Votre succession pourrait être responsable de la déclaration et du paiement de l'impôt sur le revenu sur les sommes payables versées à un bénéficiaire désigné.

X

Date (JJ/MM/AAAA)

Témoin (personne qui n'est pas un bénéficiaire ni un parent du titulaire)

Signature du titulaire du régime

Remarque : Doit être signé par le titulaire et le témoin pour être valide.

PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUR LE COURTIER

Nom du courtier

Nom du représentant

Courtier/Numéro de repr.

Numéro de compte du courtier

Signature autorisé et attestation de la signature de l'investisseur

PARTIE 7 : AUTORISATION

Par la présente, le soussigné demandant à QFM, d'acheter ou de rembourser des parts du ou des fonds tel qu'indiqué et d'enregistrer les parts au nom et à l'adresse indiqués. J'accuse réception du prospectus actuel simplifié et des rapports financiers pour le ou les fonds dans lesquels je désire investir et que j'ai lu le prospectus simplifié. Je comprends que ces transactions sont effectuées en vertu des conditions suivantes. J'ai exigé que ce formulaire soit rédigé en français. I have requested this form to be in French.

DESTINATAIRE : CONCENTRA TRUST (LE « FIDUCIAIRE ») :

Je demande, par la présente, un compte d'épargne libre d'impôt de la Meritas Funds et je désire que le Fiduciaire fasse une demande d'enregistrement du régime en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute législation provinciale applicable en matière d'impôts sur le revenu. Je conviens de respecter les conditions et modalités de la déclaration au verso de la présente demande d'adhésion. Je déclare et conviens, par les présentes, que :

- Je demande que le Fiduciaire produise un choix visant à enregistrer mon entente en tant que CELI en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- J'ai lu les conditions et modalités énoncées dans la Déclaration de fiducie accompagnant la présente demande d'adhésion et j'accepte de m'y conformer.
- J'ai lu la « Déclaration de fiducie » pour le compte d'épargne libre d'impôt régissant le régime, qui est énoncée au verso et fait partie de la présente demande d'adhésion, et j'accepte de m'y conformer dans un délai d'un jour ouvrable de sa réception. Je conviens que l'actif du régime n'est pas couvert par la Société d'assurance-dépôts du Canada.
- Je reconnais par les présentes que j'ai l'entière responsabilité de déterminer le montant devant constituer la cotisation au CELI.
- Je conviens par les présentes d'avertir le Fiduciaire dans l'éventualité où je ne serais plus un résident du Canada.
- Les objectifs de placement du ou des fonds dans lesquels j'ai investi sont compatibles avec mes objectifs financiers;
- Les fonds communs de placement sont sujets à des fluctuations de valeur et ne sont pas assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec;
- Je reconnais par ceci que je suis âgé au moins de 18 ans.
- Les renseignements contenus dans la présente demande de régime sont complets et exacts à tous les égards;

Je confirme que les renseignements fournis à L'Association de services financiers Concentra et à ses mandataires (collectivement «Financiers Concentra») sont complets et exacts. J'accepte par les présentes la Déclaration de la confidentialité et de la protection des renseignements personnels de Financiers Concentra (www.concentrafinanciel.ca). J'autorise Financiers Concentra à obtenir et conserver les renseignements personnels me concernant en vue de vérifier mon identité conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et comme il est exigé par la loi.

X

Signature du titulaire du régime

Date

Accepté par QFM à titre de mandataire de
La Société de Fiducie Concentra, le fiduciaire

Signature autorisée Meritas

Date

QFM se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout ordre d'achat. Cependant, toute décision de refuser un ordre doit être prise dans la journée suivant la réception de l'ordre. Tous les montants reçus seront remboursés immédiatement à l'intéressé.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI) DE LA MERITAS FUNDS

Déclaration de fiducie

Nous, la Société de Fiducie Concentra, acceptons par la présente, la convention de fiducie conclue entre nous et le titulaire au moment de la signature de la Demande et selon les dispositions énoncées ci-après:

1. Définitions

Les définitions qui suivent s'appliquent:

«Cotisation»

Somme d'argent ou équité admissible versée à votre Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

«Titulaire»

Tel que défini par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, jusqu'à votre décès, ce sera vous, et ensuite ce sera votre époux, à qui reviennent les droits de titulaire de compte successeur comme il a été nommé par vous.

«CELI»

Le compte d'épargne libre d'impôt de la Meritas Funds qui comprend la demande et cette déclaration de fiducie.

«Loi de l'impôt sur le revenu»

La Loi (canadienne) de l'impôt sur le revenu et ses règlements d'application, ainsi que les modifications qui leur sont apportées.

«Conjoint(e)»

Tel qu'il est reconnu dans la Loi de l'impôt sur le revenu comme votre survivant dans le cas des comptes d'épargne libre d'impôt, et le cas échéant, s'étend au sens du terme « conjoint de fait », comme il est indiqué dans le paragraphe 248(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

«Fiduciaire»

La Société de Fiducie Concentra.

2. Enregistrement

Nous présenterons votre choix d'enregistrer ce compte comme un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

3. Cotisations

Nous n'accepterons que les cotisations faites par vous et nous garderons toutes les cotisations faites à votre CELI et tout revenu gagné sur ces cotisations, comme il est indiqué dans la présente déclaration de fiducie et comme il est exigé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

4. Retrait des cotisations

Dès réception de votre demande écrite, nous vous rembourserons le montant déterminé en vertu de l'alinéa 146,2(2)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Vous pouvez, en tout temps, effectuer des retraits du CELI; cependant, vous pourriez être soumis à des restrictions relatives aux conditions des investissements détenus dans votre CELI.

5. Tenue des registres

Nous consignerons par écrit, tous les détails concernant les cotisations versées dans votre CELI ainsi que leur placement et tous les versements effectués de votre CELI. Nous vous ferons parvenir un relevé faisant état de ces détails au moins, une fois par année. Nous effectuerons les déclarations réglementaires comme il est exigé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

6. Placement

Toutes les cotisations faites à votre CELI et tout le revenu gagné sur ces cotisations seront déposés ou investis auprès de la Meritas Funds dans des dépôts admissibles ou des comptes de capital, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, comme vous l'avez indiqué dans votre demande.

7. Transferts

À votre demande, nous transférerons tous les investissements dans votre CELI, ou une partie, selon vos instructions, avec tous les renseignements nécessaires pour continuer à garder votre CELI ouvert, à un autre CELI enregistré à votre nom, ou au nom de votre époux, ou ancien époux, conformément à une décision, un ordre ou un jugement provenant d'un tribunal autorisé ou à un accord de séparation écrit lié à la séparation d'une propriété entre vous et votre époux ou ancien époux pour le règlement de droits découlant d'un mariage ou d'une union de fait au moment de la dissolution de votre mariage ou union de fait ou après.

8. Choix d'un titulaire remplaçant

Vous pouvez choisir votre époux survivant comme titulaire de votre CELI après votre décès. Ce choix pourrait être soumis à des restrictions découlant de lois provinciales régissant la désignation du bénéficiaire d'un CELI.

9. Désignation de bénéficiaire(s)

Vous pouvez désigner un bénéficiaire dans ces provinces où la loi le permet pour qu'il reçoive le solde de votre CELI advenant votre décès pendant l'existence de votre CELI et à condition que votre époux ne soit pas admissible à tous les droits futurs en vertu du CELI, comme il est autorisé par la clause 8. Vous pouvez obtenir tous les renseignements voulus

sur la manière de remplir, de modifier ou de révoquer une telle désignation aux bureaux de la Meritas Funds.

10. Décès

Si vous n'avez pas choisi votre époux comme titulaire de votre CELI conformément à la clause 8, dès que nous recevrons la documentation nécessaire, nous remettrons, en un montant forfaitaire, le solde du CELI, moins le montant d'impôt à payer, à votre bénéficiaire et aviserons votre exécuteur testamentaire de tout impôt à payer. Si vous n'avez pas désigné un bénéficiaire comme il est indiqué dans la clause 9, le montant dans votre CELI sera versé à vos ayants droits en un montant forfaitaire, moins le montant d'impôt à payer. Lorsque nous aurons remis le solde de votre compte à votre bénéficiaire désigné ou à vos ayants droit, nous aurons exécuté toutes nos responsabilités en ce qui concerne votre CELI.

11. Vos responsabilités

Il vous incombe de nous informer par écrit de tout changement d'adresse ou statut de résidence.

12. Restriction s'appliquant au fiduciaire (Avantage)

Il nous est interdit de vous accorder ou d'accorder à un proche parent un bénéfice, prêt ou avantage si ce bénéfice, prêt ou avantage dépend de l'existence de votre CELI.

13. Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier votre CELI de temps à autre. Nous vous donnerons par écrit de telles modifications. Aucune des modifications apportées au CELI ne saurait être toutefois incompatible avec les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Dans le cas où des modifications sont apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les dispositions de votre CELI peuvent être modifiées sans préavis afin de s'assurer que votre CELI est toujours conforme à toutes les lois en vigueur.

14. Avis

Les avis que vous nous donnerez en vertu du CELI seront réputés nous avoir été donnés en bonne et due forme s'ils sont expédiés, dûment affranchis, à l'un de nos bureaux. Ces avis seront censés nous avoir été donnés le jour de leur réception à nos bureaux. Les avis que nous vous donnerons seront réputés vous avoir été donnés en bonne et due forme s'ils sont expédiés, dûment affranchis, à la dernière adresse que vous nous aurez indiquée. Ces avis seront censés vous avoir été donnés le jour de leur mise à la poste.

15. Limite de responsabilité

Nous ne serons pas tenus responsables des pertes ou des dommages causés à votre CELI, à vous ou à un bénéficiaire que vous auriez désigné, à moins que ces pertes ou dommages ne soient attribuables à notre manque de probité, à notre négligence, à notre mauvaise conduite volontaire ou à un manque de bonne foi de notre part.

16. Interdiction d'emprunter d'une fiducie régie par un CELI

Ce CELI est une convention de fiducie où il est interdit d'emprunter de l'argent ou d'autres biens aux fins de ce CELI.

17. Utilisation du CELI comme garantie de prêt

Vous ne pouvez utiliser votre intérêt dans le CELI ni, aux termes du droit civil, votre droit sur le CELI comme garantie d'un prêt ou d'une autre dette à moins d'une autorisation écrite de notre part. En cas d'autorisation, alors

- les modalités de la dette doivent être telles qu'elles auraient été acceptées par des personnes n'ayant entre elles aucun lien de dépendance;
- il est raisonnable de conclure qu'une telle utilisation n'a pas principalement pour but de permettre à une personne (autre que vous) ou à une société de personnes de bénéficier de l'exemption fiscale reliée au CELI; et
- Les clauses du deuxième paragraphe de l'article 4, de l'article 7 et du premier paragraphe de l'article 18 des présentes ne s'appliquent pas dans la mesure où les droits qui y sont décrits sont incompatibles avec l'utilisation d'un intérêt dans le CELI ou d'un droit sur le CELI en tant que garantie d'un prêt ou d'une autre dette.

18. Autres conditions

Nous administrerons ce CELI pour votre bénéfice exclusif et bien que vous soyez vous de votre CELI, toute personne qui n'est ni vous, ni nous, n'aura des droits liés au CELI quant au montant et le calendrier des distributions et l'investissement des fonds.

Nous devons fournir au titulaire un exemplaire du barème des droits en vigueur, le cas échéant. Nous sommes en droit de recevoir de tels droits et de nous faire rembourser toute dépense justifiable que nous avons encourue dans le cadre de nos fonctions de gestionnaire du CELI tel qu'il a été prévu dans tout barème des droits en vigueur à cette période. Les droits devant nous être versés peuvent être modifiés à condition que vous soit avisé de la date d'entrée en vigueur des modifications aux droits au moins 60 jours à l'avance. Nonobstant toute autre disposition figurant aux présentes, nous sommes en droit de recevoir des droits supplémentaires pour des services spéciaux que nous avons

offerts, le cas échéant, selon le temps et les responsabilités engagés. Nous sommes pleinement autorisés par vous à vendre des investissements du CELI afin de générer des sommes suffisantes pour le paiement des droits et dépenses ci-dessus, et de retirer le paiement à même les actifs du CELI sans avoir obtenu au préalable l'approbation ou la consigne du titulaire.

19. Démission du fiduciaire

Nous pouvons démissionner en tout temps en vous faisant parvenir un préavis de 60 jours à cet effet. Advenant le cas de notre démission, vous devez nommer un ou des fiduciaire(s) succédant(s) que nous jugeons acceptables. Nous devons remettre les biens qui comprennent les investissements faisant partie du régime, ainsi que les documents s'y

rattachant, et nous devons effectuer tout autre acte, promesse ou engagement pouvant être nécessaire afin d'assurer l'exploitation continue et ininterrompue du régime. Advenant le cas où vous négligez ou refusez de nommer un ou des fiduciaire(s) succédant(s) que nous jugeons acceptables, nous nous réservons le droit de vous céder des actifs en espèces comme retrait de votre régime.

20. Responsabilité ultime

Nous avons conclu une entente de représentation avec la Meritas Financial Inc. désignée dans les présentes. Cette entente stipule que la Meritas Financial Inc. agit comme si elle était notre agent pour ce qui est de l'administration du régime. Toutefois, la responsabilité ultime de l'administration du régime nous incombe.

Fonds communs de placement Meritas

Fonds du marché monétaire Meritas
Fonds d'obligations canadiennes Meritas
Fonds indiciel Jantzi Social^{MD} Meritas
Fonds d'actions américaines Meritas
Fonds d'actions internationales Meritas
Fonds de portefeuille équilibré Meritas
Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas

Numéros de fonds

à frais initiaux	à frais différés	à honoraires	à frais réduits
SRI001	SRI101	SRI301	SRI501
SRI002	SRI102	SRI302	SRI502
SRI003	SRI103	SRI303	SRI503
SRI004	SRI104	SRI304	SRI504
SRI005	SRI105	SRI305	SRI505
SRI006	SRI106	SRI306	SRI506
SRI007	SRI107	SRI307	SRI507

JSI et l'indice Jantzi Social^{MD} sont des marques de service reserves appartenant à Jantzi Research Inc. et leur utilisation a été autorisée. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'indice Jantzi Social^{MD}, veuillez visiter www.jantziresearch.com.



Meritas Mutual Funds
1265 Strasburg Road
Kitchener, ON N2R 1S6
1-866-MERITAS
E-mail: info@meritas.ca
www.meritas.ca